

M. Jean-Pierre FARANDOU
Président Directeur Général SNCF
2, Place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

M. François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines SNCF
2, Place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Saint-Denis, le vendredi 12 novembre 2021

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

A la suite de la Démarche de Concertation Immédiate (DCI) du 29 octobre 2021, pour laquelle nous avons été reçus le 4 novembre suivant, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux revendications exprimées par le fédération SUD-Rail.

Conformément à l'art.L.2512-2 du Code du travail, la fédération SUD-Rail vous dépose donc un **préavis de grève qui débutera le vendredi 19 novembre 2021 à 19h pour se terminer le dimanche 28 novembre 2021 à 20h.**

Ce préavis couvre l'ensemble des personnes salariées de l'ensemble des sociétés du Groupe Public Unifié SNCF (GPU).

Dans la continuité de la Demande de Concertation Immédiate, ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

1. **SUD-Rail revendique**, d'une part que le guide prévu à l'Accord repris au GRH00881, relativement à la méthodologie de traitement des signalements de violences sexistes, sexuelles, conjugales et intrafamiliales, reprenne une liste des associations d'aide aux victimes avec leurs coordonnées complètes, dans une partie identifiée de manière indépendante des ressources internes de la SNCF ; et d'autre part que cette liste soit en outre affichée dans les panneaux administratifs, avec le rappel légal des textes relatifs au harcèlement sexuel.
2. **SUD-Rail revendique** un engagement de la SNCF – à traduire dans une consigne interne claire et diffusée – de non-contestation des violences sexistes et sexuelles subies durant le parcours domicile/travail comme relevant des accidents du travail, et un accompagnement complet et immédiat (notamment eu égard au formulaire Cerfa permettant la dispense d'avance des frais médicaux liés à l'établissement des atteintes subies par la victime et aux soins engendrés).
3. **SUD-Rail revendique**, d'une part un engagement de la SNCF – à traduire dans une consigne interne claire et diffusée – que la saisine de la Direction de l'Ethique ne justifie pas l'interruption ou le report des enquêtes engagées par les délégations du personnel au titre de leurs prérogatives propres ; d'autre part l'abolition de la règle selon laquelle les personnes auditionnées par la Direction de l'Ethique ne peuvent se faire assister, même lorsqu'elles le demandent (et au premier chef la victime).

4. **SUD-Rail revendique**, d'une part un programme précis et planifié de réalisation des vestiaires et toilettes séparées, et la fin de leur conditionnement à des « études » ou « évaluations » prétendument toujours en cours dont il faudrait attendre les résultats. D'autre part une instruction claire et diffusée, de la SNCF pour qu'un local allaitement soit prévu dans tous les chantiers.
5. **SUD-Rail revendique** la planification rapide de la généralisation des distributeurs gratuits de protections périodiques.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

P/o la Fédération SUD-Rail :

Jean-René Delépine

J. R. DELEPINE


Patrick Triboulin

TRIBOULIN P.
